



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PERSONNEL
DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
DE LORRAINE
LE 4 FÉVRIER 2014

COMMUNIQUÉ

Une trentaine d'agents de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Lorraine s'est réunie le mardi 4 février 2014 à l'appel de l'intersyndicale CFDT - CGT - FSU - UNSA.

À l'unanimité, ils s'opposent au morcellement et à l'affaiblissement de la politique et des services déconcentrés du Ministère de la Culture et de la Communication qu'entraînera la mise en œuvre de l'acte III de la décentralisation (loi MAPAM, dite loi Lebranchu).

Le démantèlement des DRAC qui découlera de cette loi constituera un recul sans précédent de la politique culturelle en France. Cette loi met en péril les différentes actions du ministère qui garantissent l'accès de tous à la Culture. Elle constitue une lourde menace sur les services déconcentrés chargés de mettre en œuvre une politique culturelle nationale, cohérente et égalitaire.

Les personnels présents ont conclu que la disparition des DRAC engendrerait la fin du Ministère de la Culture en région et de ses missions au profit de politiques culturelles inégalitaires.

En outre, bien que la loi MAPAM ne vise pas les compétences régaliennes des DRAC, il est légitime de s'interroger sur leur maintien une fois la loi « Patrimoine » adoptée.

Enfin, les agents de Lorraine s'inquiètent du devenir des personnels affectés en DRAC dont on ne sait de quoi leur avenir sera fait.